



CAP du 25 Juin 2026

Déclaration Liminaire :

Madame la sous-directrice

Nous commencerons cette déclaration avec un mot de remerciement pour vous M^{me} la Sous-Directrice des ressources humaines des greffes pour votre disponibilité et la qualité d'écoute que vous nous avez apportez durant vos années à la Direction des services Judiciaires. Votre tâche n'était pas facile au vu de la situation dans laquelle notre ministère se trouve encore aujourd'hui.

La CAP de juin s'ouvre avec le début de la coupe du Monde de football, ou les Français espère voir gagner pour la troisième fois notre équipe. Pour la justice les Français espèrent et attendent beaucoup de nous, mais malheureusement la fin du match est sifflée et non commençons les prolongations.

► **FO Justice** n'a eu de cesse depuis des années de vous dénoncer à chaque CAP la dégradation des conditions de travail de nos collègues qui touchent aujourd'hui toutes les juridictions. Nous payons aujourd'hui les années de vaches maigres et faisons face à une nécessité d'augmentation des recrutements que nous ne pouvons assurer. Les murs de notre école des greffes ne sont malheureusement pas extensibles et nous avons du mal à faire face au besoin grandissant d'effectifs dans nos juridictions.

À croire que depuis longtemps nos dirigeants ont eu l'illusion de croire que la population française allant en augmentant, les saisines de nos tribunaux allaient être en baisse.

► **FO Justice** n'a jamais cessé de vous alerter sur le fonctionnement de nos applicatifs métiers qui mettent nos collègues en difficulté au quotidien. Et nous continuons à vous alerter sur les premiers retours que nous avons sur le logiciel « fabuleux » Portalis qui n'a rien de magique et augmentent la charge de travail de nos collègues.

► **FO Justice** vous a continuellement alerté sur les problèmes d'immobilier que rencontrent la majorité des juridictions. Les espaces sont étroits, parfois non adaptés au travail demandé et en ces temps de canicule nos tribunaux étouffent. Et alors que chaque minute compte dans ce ministère, nos collègues abandonnent des locaux transformés en sauna et ne peuvent faire face à la charge de travail. Le changement climatique n'est pas une illusion, il devient plus que nécessaire et urgent d'amener des solutions autres que le ventilateur vintage des années 70 sans prise à la terre dont se servent encore certains de nos collègues et qui ont vu passer trois générations de greffiers.

.../...

Mais au-delà de ces problèmes que nous ne cessons de faire remonter, il ne faut pas cacher la partie immergée de l'iceberg, et il est grand temps que notre administration prenne en compte le management toxique qui règne en maître sur une grande partie de nos juridictions.

Nos collègues sont épuisés, à bout de force et de bonne volonté. Les arrêts maladies pour burnout ne cessent d'augmenter. Et ceux qui sont encore dans les juridictions se voient multiplier leur tâche pour pallier aux absences et au non-remplacement lors de mouvement de mutation.

Dans un TJ un collègue nous explique qu'il a en charge cinq services et utilise quotidiennement plus de quinze applicatifs métiers. Un autre nous signale que pour avoir la labellisation procédure numérique, on a demandé de fermer les placards où il y avait encore des dossiers papiers pour faire croire que tout fonctionnait à merveille et avoir le beau diplôme affiché à l'entrée du SAJJ.

Nos collègues se voient valider leur congé d'été à peine quinze jours avant leur départ, les laissant ainsi dans l'incertitude de pouvoir bénéficier de congés tant mérités. Ils se plaignent du manque de reconnaissance et ont tous le même leitmotiv « **c'est toujours les mêmes qu'on vient surcharger de travail** ».

Ce mauvais management à des retentissements sur nos greffiers stagiaires à qui on ne laisse plus un réel temps d'apprentissage et à qui on donne dès le départ une mauvaise image du métier. Et que dire du télétravail qui se réduit comme peau de chagrin, car oui pour certaines juridictions les circulaires de la DSJ sont écrites en hiéroglyphes et chacun à sa propre pierre de rosette et son interprétation.

Les CPH de France sont en souffrance, la fusion des effectifs dans ceux des tribunaux judiciaires a eu pour la plus grande partie un effet tsunami laissant comme seul capitaine du bateau, un greffier parfois (s'il est chanceux) accompagnés d'un adjoint. Les chiffres ont certes diminué dans le contentieux du travail mais il ne faut oublier qu'un greffier CPH c'est un chef d'établissement, un assistant de justice, un greffier et un adjoint technique à la fois.

► **FO Justice** ne cessera de défendre nos collègues, et de faire remonter la réalité de nos juridictions qui sont toutes aujourd'hui en grande souffrance.

Nous ne pouvons rester sans rien dire devant la détresse que nous rencontrons au quotidien lors de nos déplacements en juridiction !

**Après les prolongations si rien ne change,
viendra le moment des tirs au but
et nous finirons par perdre le match !**

FO Justice – le 25 Juin 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS